

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES 2022 / 2023

REGLES GENERALES :

- Constitution de poules de 8 équipes pour toutes les divisions
- Le nombre de féminines par équipe sera illimité.
- Les balles utilisées seront des balles plastiques pour toutes les divisions.
- A la fin de chaque phase, les 1^{ers} de chaque poule se rencontreront pour attribuer le titre de champion d'automne en phase 1 ou de champion d'été en phase 2.
- A la fin de la phase 2, après les titres de champion d'été, il sera organisé une journée des super-titres (champion phase 1/ champion phase 2) pour décerner les titres de champion de la vienne pour chaque division.
- En fonction du nombre de montées en Régionale (et par conséquent en départementale), et du nombre de poules, il pourra y avoir des matchs de barrages (montées ou descentes) qui se joueront le même jour que les titres.
- **ATTENTION AU BRULAGE SPECIAL EN J2**
- **EQUIPE INCOMPLETE : Pas de sanction sportive (on joue la rencontre) mais sanction financière à partir de la 2ème fois pour la même équipe.**

- Pour la PR, D1 et D2

- 2 poules de 8 équipes.
- **Pas de limite de points pour jouer en PR ou D1 ou D2**

Pour la D3

- 3 poules de 8 équipes ou plus suivant le nombre d'engagement

ATTENTION : LIMITE DE POINTS POUR JOUER EN D3 = 999 PTS

D1 FEMININE et CHAMPIONNAT VETERANS

- La formule utilisée sera fonction du nombre d'engagements
- Pour les féminines, les rencontres se joueront les dimanches matins et ne seront pas en doublons avec le championnat / équipes masculin (pas de brulage).
- Pour les vétérans, les rencontres se joueront les vendredi soir (dates à voir en fonction de la formule adoptée).